



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 31 mars 2025

L'État s'engage en soutien des politiques culturelles en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a réuni le 26 mars 2025 au musée national Adrien-Dubouché à Limoges l'ensemble des préfets et des directeurs régionaux des services de l'État pour réaffirmer l'ambition régionale en matière de soutien aux politiques publiques culturelles en Nouvelle-Aquitaine.

En Nouvelle-Aquitaine, comme au niveau national, l'État investit massivement dans la culture, avec une dépense annuelle de **191 millions d'euros en 2024**. Cette politique culturelle forte et engagée en faveur d'un maillage culturel du territoire soutient notamment :

- le financement et la protection d'une offre culturelle de qualité en hyper proximité. En Nouvelle-aquitaine, ce sont 6 300 monuments historiques protégés, 1934 bibliothèques ou médiathèques, 113 musées de France, 66 labels de spectacle vivant et 9 labels pour les arts visuels, 230 cinémas (660 salles) dont une majorité classée arts et essai, 132 librairies indépendantes, 830 festivals ;
- les apprentissages par les conservatoires et par les 11 écoles d'enseignement supérieur en théâtre, danse, musique, architecture ou arts visuels ;
- le déploiement de dispositifs pour l'accès de tous aux œuvres culturelles et à l'enseignement artistique et culturel qui bénéficie à 88% des enfants scolarisés de la région. La Nouvelle-Aquitaine compte notamment 62 Micro-folies, avec un objectif de 13 nouvelles ouvertures prévues en 2025.

Pour aller plus loin, l'État s'engage en Nouvelle-Aquitaine à :

- articuler les interventions des forces de secours et de maintien de l'ordre avec celles des institutions culturelles et propriétaires privés pour améliorer la sécurité des monuments et des œuvres qu'ils abritent à l'instar du **plan ORSEC patrimonial signé en Gironde** ;
- effectuer un travail pédagogique pour faire **mieux comprendre la politique d'archéologie préventive**, notamment grâce à une information renforcée sur les zones de présomption archéologique mais aussi à la recherche de modalités moins coûteuses en temps et en moyens publics tout en préservant les attendus scientifiques. **Un plan d'action sera prochainement arrêté pour permettre une meilleure articulation** entre cette politique de protection avec le développement de grands projets d'aménagement nécessaire à notre région ;
- travailler à mieux articuler la préservation du patrimoine, passion française qui attire les touristes du monde entier, et la vie quotidienne de nos concitoyens, notamment dans un souci de développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, il est essentiel d'harmoniser les procédures et de renforcer la communication. **Le préfet invite les Architectes des Bâtiments de France (ABF) à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets en amont, afin de faciliter la conformité de leurs demandes***. Par exemple, la multiplication de périmètres délimités sur mesures aux abords des monuments historiques permet de remplacer les périmètres automatiques de 500 m, souvent sources d'incompréhension ;

- favoriser les expérimentations qui permettent de s'adapter toujours mieux aux réalités de la Nouvelle-Aquitaine, comme **le lancement d'un label Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle départementale en Creuse, une première en France**, dont le conseil départemental assure le pilotage grâce au financement de l'État.

L'État s'engage à « poursuivre son action au plus près des territoires, des élus et de nos concitoyens, dans un esprit d'anticipation, de dialogue et de respect des lois », a déclaré le préfet Étienne GUYOT.

**Retrouvez en annexe le guide « Développement de l'énergie photovoltaïque et préservation du patrimoine : des conseils à l'attention des particuliers, des collectivités et des entreprises ».*